

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 164 (Rect)

présenté par
M. Breton

ARTICLE 12 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Le même alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Leurs équipes pédagogiques intègrent également des professionnels issus des milieux économiques ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable de faire appel à des professionnels issus des milieux économiques pour préparer les enseignants à exercer au mieux leur mission d'orientation auprès des élèves ainsi que leur mission dans le cadre d'action de coopération internationale.